

Que deviennent les matières triées ?

Une fois conditionnées sur le Centre de tri, les matières triées sont majoritairement recyclées en France.

Le reste des emballages connaît une seconde vie dans les pays limitrophes de la France.

Plastiques

PET clair Bouteilles d'eau, vêtements en polaire (pull, écharpe), rembourrage de couettes ou de peluches ...



PEHD PP Bac de collecte, salon de jardin, arrosoir, tuyau ...



Films Suremballages de packs d'eau, sacs poubelle ...



Fibreux

Briques Alimentaires Papiers toilette, essuie-tout, mouchoirs en papier, distributeurs ...



Cartons Boite à chaussures, carton de déménagement ...



Papiers Bobines de papier, journaux, revues ...



Gros de magasin Cartons ondulés ou plats ...



Métaux

Acier Casseroles, carrosseries de voitures, boules de pétanque ...



Aluminium + Petits alu Trotinettes, chaises ...



Zone industrielle
Avenue des Crayères - 51520 La Veuve
Tél. 03 26 26 16 20
contact@syvalom.fr - www.syvalom.fr
X @SYVALOM - f Syvalom

Crédits photos Couverture : Jérôme BAUDOUIN (industriel/Photographe), Stéphanie CITERNE, Marc JULIENNE



Un périmètre et des installations

Syvalénergie
pour la valorisation énergétique des ordures ménagères, des encombrants et des refus de tri

Syvalagro
pour la valorisation agronomique des biodéchets

Syvaltri
pour le tri des emballages et des papiers



350 000 MARNAIS

Assistance à ses adhérents

- dans la mise en place de leur service public de gestion des déchets en vue d'aboutir à une organisation cohérente de la collecte, du tri et du traitement des déchets sur tout son périmètre;
- dans l'optimisation, notamment technique et financière, de leur service public de gestion des déchets.

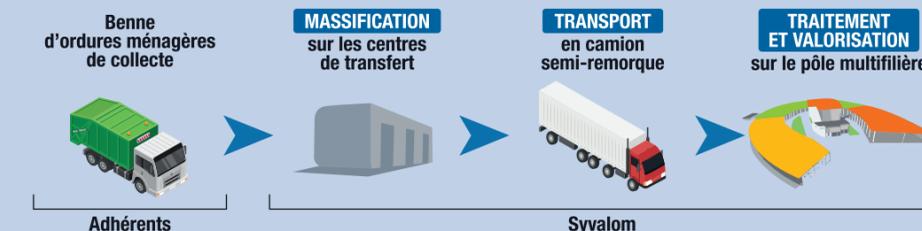
Sensibilisation à la gestion de déchets

- Organisation de visites de ses installations pour les scolaires, le Grand Public, les élus;
- Création de supports de communication.

Gestion des contrats de Responsabilités Élargies du Producteur (REP)

- Emballages et Papiers;
- Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA);
- Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ);
- Jouets;
- Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB).

Des missions





1 APPORT DE DÉCHETS

Capacité de 28 000 tonnes/an



2 TRI PAR TAILLE

Tri granulométrique x2

Petite fraction
Pots, muselets,
barquettes, ...

Moyenne fraction
Bouteilles, canettes,
boîtes, ...

3 TRI PAR FORME

Tri balistique x2

Corps plats :
papiers, films

Aspiration
des films x2

Tri optique x11

4 TRI PAR MATIÈRE

Aimant

Champ magnétique

Séparateur magnétique x3

Séparateur à courant de Foucault x2

5 CONTRÔLE MANUEL DU TRI

6 CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES

Refus de tri



1 COLLECTE

Les biodéchets (restes de cuisine, restes de repas et petits déchets verts) sont collectés.

2 BROYAGE

Une fois déchargés, les biodéchets sont broyés afin d'avoir la même taille et ainsi faciliter leur fermentation. Ils sont humidifiés pendant le broyage avec l'eau pluviale récupérée de la toiture des installations.

3 FERMENTATION

Les biodéchets sont placés dans des box bâchés. Ils se décomposent grâce à la présence de micro-organismes ayant besoin d'oxygène et d'eau. Une sonde placée dans les box directement reliée à la salle de quart permet de contrôler la dégradation des biodéchets. Les ventilateurs se mettent automatiquement en fonctionnement selon la température des biodéchets.

4 MATURATION

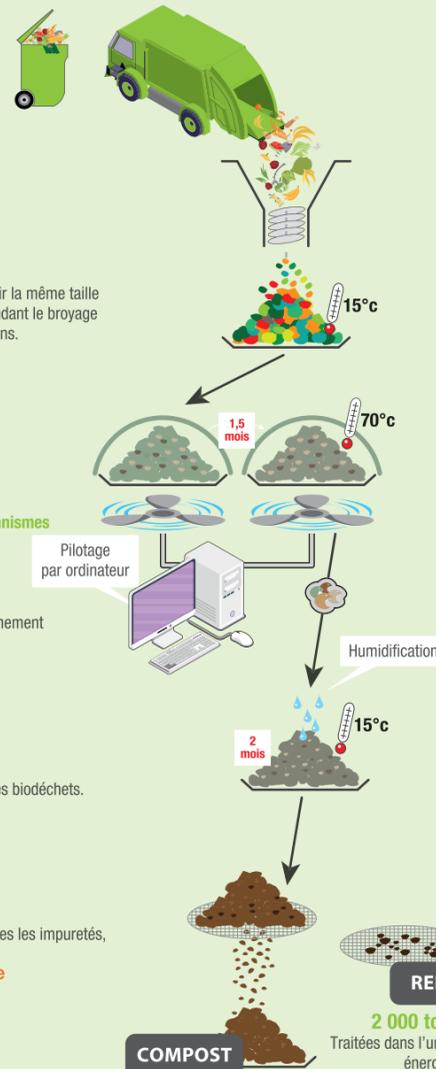
Les box sont débâchés. Les micro-organismes continuent à se développer dans les biodéchets.

5 CRIBLAGE

Les biodéchets sont passés au cribleur afin d'enlever toutes les impuretés, majoritairement du plastique. Les refus du criblage seront traités à Syvalnergie.

6 ÉPANDAGE

Après analyse par un laboratoire indépendant, une fiche du lot du compost est établie indiquant précisément sa composition. Le compost est revendu aux agriculteurs locaux pour être utilisé en amendement organique.



COMPOST

11 000 tonnes/an
Commercialisation

REFUS

2 000 tonnes/an
Traitées dans l'unité de valorisation énergétique



DÉCHETS MÉNAGERS

110 000 tonnes/an

INCINÉRATION DES DÉCHETS

- Lorsque l'installation est démarrée, les déchets sont les seuls combustibles utilisés pour alimenter le four.
- Une caméra filmant en continu l'incinération est installée pour permettre au chef de quart de vérifier la combustion.

VALORISATION DES SOUS PRODUITS

Une fois refroidis, les résidus solides d'incinération sont triés pour retirer les gros objets non incinérables.

BOUES DE STATIONS D'ÉPURATIONS

10 000 tonnes/an

ALIMENTATION EN DÉCHETS DU FOUR

- Brassage des déchets afin d'obtenir un mélange homogène favorisant une meilleure combustion.
- Alimentation avec le grappin contenant de 2 à 3 tonnes de déchets, de la trémie d'alimentation du four à grille.

Débit : 12,5 t/h de déchets traités

CHAUDIÈRE

d'une puissance de 19 MW thermiques

FOUR

Tri des métaux :
séparation des ferreux et non ferreux

MÂCHEFERS

Valorisés en technique routière (travaux publics, routes, ...)
25 000 tonnes/an
= 10 km de route/an

MÉTAUX

Recyclés dans l'industrie sidérurgique (voitures, cannettes, ...)
2 500 tonnes/an

RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN ET INDUSTRIEL

ÉCHANGEUR

d'une puissance de 19 MW thermiques

TURBO ALTERNATEUR

d'une puissance de 9 MW électriques

Charbon Actif pour piéger les dioxydes et les métaux

FILTRE À MANCHES

pour piéger les poussières

ÉCONOMISEUR

pour récupérer 1,2 MW thermique

TRAITEMENT DES OXYDES D'AZOTE

pour récupérer 0,9 MW thermique

CENDRES ET REFIOM

5 000 tonnes/an

Production de 70 000 MWh/an thermiques** pour le réseau de chaleur de Châlons-en-Champagne correspondant au besoin de plus de 14 000 foyers, soit l'équivalent de 70% des besoins individuels en chauffage des foyers châlonnais et de 22 000 MWh/an thermiques pour le réseau de chaleur de l'industriel Luzéal (en été)

ÉLECTRICITÉ

23 000 MWh/an électriques* dont 8 000 MWh en auto-consommation

= la consommation de 5 000 foyers/an

Mesure en continu des rejets

*Quantités produites en 2023. **Selon développement du réseau de chaleur urbain La performance énergétique est actualisée chaque année.